

Chères collègues, chers collègues

le Département scientifique (DS) Mathématiques-Informatique-Physique et Systèmes (MIPS) de l'Université de Montpellier (UM) est actuellement en train de préparer les élections aux « Commissions de section », qui remplaceront normalement les instances connues sous le nom de « pools d'experts » au sein de l'ex-UM2 à partir de la mi-juin. Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, leur rôle est d'éclairer le Conseil restreint du DS avec une expertise disciplinaire, réalisée de manière collégiale par les pairs, notamment au cours des procédures d'avancement de grade des enseignants-chercheurs de l'UM par la voie locale, d'attribution des CRCT sur le contingent local, de composition des comités de sélections pour les recrutements d'enseignants-chercheurs à l'UM.

Les principes de désignation des membres des commissions de section et de leur fonctionnement seront examinés (et espérons-le, validés) par le Comité Technique (CT) et le Conseil d'Administration (CA) de l'UM d'ici la fin mai. En parallèle, nous préparons d'ores et déjà tous les éléments pour pouvoir tenir les élections, par voie électronique, dès début juin.

Bien entendu (et c'est important), les conseils centraux de l'Université (CT et CA) sont les garants du respect des principes de fonctionnement globaux de l'établissement ainsi que du respect de toutes les règles importantes ayant un impact sur la carrière et la vie des personnels de l'établissement ; ils demeurent donc maîtres de la décision finale. Aussi il nous faut bien signaler que tout est actuellement organisé sous réserves de validation par les instances centrales, et que les élections ne pourront se tenir qu'avec leur aval.

Le Département scientifique MIPS met en place 8 commissions de section, correspondant aux périmètres des sections 25, 26, 27, 28, 29 et 34 (regroupées), 60, 61 et 63 du CNU. Vous trouverez sur le site web du Département scientifique [mips.edu.umontpellier.fr](http://mips.edu.umontpellier.fr) (à la rubrique Actualités) le détail des règles de désignation et de fonctionnement que nous avons soumises aux instances centrales de l'établissement.

Si l'ensemble du processus est validé, les élections se tiendront **par voie électronique** le **6 juin 2017** (pour les sections 25, 26, 28, et 29 et 34) et **7 juin 2017** (pour les sections 27, 60, 61 et 63). Seront électeurs les **enseignants-chercheurs et assimilés** (chercheurs et assimilés au sens des élections au CNU) fonctionnaires (titulaires et stagiaires) des unités de recherche du Département scientifique MIPS et dont l'activité de recherche relève de l'une de ces sections. Les enseignants-

chercheurs voteront dans leur section CNU, les chercheurs voteront dans la section la plus proche de leur activité de recherche (voir les documents sur le site web pour les règles). Une première répartition en sections des enseignants-chercheurs et chercheurs sera publiée dès le début de la semaine prochaine ; vous trouverez alors sur le site web du DS un formulaire permettant de demander un changement de section en cas d'erreur.

Plus de détails vous seront communiqués au cours du mois de mai, au fur et à mesure de l'avancement du processus de validation par les instances centrales de l'Université de Montpellier.

En attendant, nous vous remercions d'avance de votre participation à la mise en place de ces commissions importantes pour notre DS

Bien cordialement